



Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de la commune de Lorentzweiler

Séance du 06 février 2024

Grand-Duché de Luxembourg
Großherzogtum Luxemburg

Commune de
Gemeinde

Lorentzweiler

Date de l'annonce publique de la séance: 31.01.2024

Date de la convocation des conseillers: 31.01.2024

Présents : Mme Hirtt ép. Kirsch, bourgmestre, Bach, Alexander, échevins, Kremer A., Kremer B., Mersch, Mme Schmit ép. Mayer, Mme Ney, Mme Calvario, Wietor, Weyerich, conseillers. Flener, secrétaire.

Excusé : ./.

Absent : /"

Point de l'ordre du jour: 6

Objet : **Approbation définitive d'un projet d'aménagement particulier (nouveau quartier) rue Eugène Nickels à Lorentzweiler**

Le Conseil Communal,

Revu l'avis au public du 21 juin 2023 visant la publication d'un PAP (nouveau quartier) dans rue Eugène Nickels à Lorentzweiler ;

Vu que le projet en question est présenté pour le compte de la société COHAB Sarl ;

Vu les remarques formulées dans l'avis de la cellule d'évaluation l'avis du 20 juillet 2023 ;

Considérant que le collège échevinal a tenu compte de certaines remarques formulées par la cellule d'évaluation en son avis du 20 juillet 2023 ;

Considérant par ailleurs que la compensation respectivement la cession des fonds réservés à la voirie ne dépasse pas le pourcentage de 13,01% de la totalité du PAP ;

Considérant la proposition de compenser le restant des fonds à céder à la commune manquant (11,99%) par un apport en capital sur base d'une expertise qui est destiné à financer une partie d'une aire de jeux qui se trouve directement à côté de ce lotissement à savoir le lotissement Op den lessen ;

Vu que le conseil communal se déclare d'accord avec les propositions de la part du collège échevinal du point de vue urbanistique et en vue de la compensation des fonds manquants par un apport en capital destiné à financer l'installation d'une aire de jeux planifiée à proximité du lotissement en question ;

Vu les dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide
avec 9 voix pour et 2 voix contre

d'approuver définitivement le PAP (nouveau quartier) (PAP 19704/37C) « rue Eugène Nickels » concernant des fonds sis à Lorentzweiler au lieu-dit « rue Eugène Nickels » présenté par le bureau d'ingénieurs « LUXPLAN SA » de Luxembourg pour le compte de la société COHAB SARL

à l'unanimité

d'approuver la proposition de compenser le restant des fonds à céder à la commune manquant (11,99%) par un apport en capital sur base d'une expertise qui est destiné à financer une partie d'une aire de jeux qui se trouve directement à côté de ce lotissement à savoir le lotissement Op den lessen.

Ainsi délibéré date qu'en tête

Le conseil communal,

Pour extrait conforme,

Lorentzweiler, le 13.02.2024

Le Bourgmestre,ff

Frazer ALEXANDER,

Le Secrétaire,

Frank FLENER,

